



**Programme de DPC « Chutes chez les personnes âgées : évaluation du
risque , gestion thérapeutique et rééducation » N°53832325005
Mardi 26 novembre 2024 de 14h30 à 18h30**

Programme intégré associant une formation cognitive et une évaluation individuelle des pratiques professionnelles

Public concerné :

Médecins spécialisés et/ou exerçant en Gériatrie

Objectifs du programme de DPC

Les chutes et les troubles de la marche sont une problématique quotidienne pour les médecins exerçant en milieu gériatrique. Un vaste plan national anti-chutes a été lancé par le gouvernement en 2022, date à laquelle des recommandations internationales sont également parues sur le sujet.

Le programme permet de faire le point sur des aspects spécifiques de la prise en soin des patients chuteurs ou à risque de chutes, dans différents contextes de soins. Trois thématiques ont été choisies (évaluation du risque, gestion des thérapeutiques médicamenteuses et rééducation) qui recourent l'essentiel de la prise en soin des patients chuteurs ou à risque de chute.

L'action se déroulera en 3 phases.

1 Un premier tour d'audit clinique pré formation (30min ouverture et prétest)

Réalisé un mois avant la session de formation relatif à des situations cliniques représentant, pour des patients chuteurs ou à risque de chute, l'évaluation du risque de chute, la gestion des thérapeutiques et les approches rééducatives proposées. Cet audit sera réalisé en ligne.

2. Programme de formation le 29 novembre de 08h30 – 12h30

La session de formation en elle-même, le 29 novembre basée sur un format mixte, comprendra des exposés par un expert et des travaux de groupe sur des situations cliniques, autour des trois thématiques suscitées. A l'issue de cette formation, les inscrits devront être capables :

- d'évaluer le risque de chute d'un patient âgé ;
- d'identifier les facteurs de risque de chute et de chute grave ;
- de réviser de manière critique l'ordonnance d'un patient chuteur ou à risque de chute ;
- de définir les principales modalités de rééducation/réadaptation du patient chuteur,

Un questionnaire de connaissance de 10 questions (quizz) est pratiqué au début et en fin de session

-Première thématique : Evaluation du risque de chute (1 heure, Pr François Puisieux, gériatre, Lille)

L'évaluation du risque de chute et de chute grave est la première étape fondamentale de la prise en charge du patient âgé chuteur ou à risque de chute par le médecin gériatre. Elle permet la stratification des interventions à apporter, d'identifier les facteurs de risque ou de gravité modifiables, sur lesquels se basera la prise en soins ultérieure. Cette étape est en outre bien codifiée dans les recommandations nationales et internationales sur lesquelles se basera cette formation.

-Deuxième thématique : Gestion des thérapeutiques dans le contexte des chutes (1 heure, Dr Cédric Villain, gériatre, Caen)

La iatrogénie médicamenteuse peut être une des causes modifiables des chutes, mais aussi un facteur de gravité. Au contraire, les patients chuteurs peuvent bénéficier de certains traitements souvent sous-prescrits, comme les traitements de l'ostéoporose. Ainsi, la révision d'ordonnance est une étape fondamentale pour diminuer le risque de chute et de chute grave. La formation se propose de faire le point sur les recommandations de bon usage ou de déprescription des psychotropes, des antihypertenseurs, des antithrombotiques et des médicaments de l'ostéoporose, des antithrombotiques.

-Troisième thématique : Rééducation du patient chuteur (1 heure, Pr France Mourey, kinésithérapeute, Dijon)

L'activité physique est la pierre angulaire de la prise en charge des patients chuteurs ou à risque de chute. Cependant, les modalités diffèrent selon les caractéristiques du patient et l'offre de soins locale. Définir des objectifs de rééducation réalisables par le patient âgé chuteur dans son contexte de soins et/ou de vie est donc actuellement particulièrement complexe. La formation se propose d'aider les praticiens à définir les objectifs de formation et de les mettre en pratique avant d'en évaluer l'efficacité.

3 . Audit clinique post-formation : (post test et clôture formation)

Un à 2 mois avant et après la journée de formation, il sera demandé aux personnes inscrites de remplir la même grille d'audit en ligne permettant de mesurer les écarts de progrès.